



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PROPOSITIONS

12 ENGAGEMENTS POUR **REMETTRE** **LA SOLIDARITÉ** **AU CŒUR DES** **VILLES**

Élections municipales

FEVRIER 2026



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Sommaire

Pour une commune qui favorise l'accès aux droits sociaux	3
Pour une commune qui lutte contre le sans-abrisme	4
Pour une commune qui facilite le logement pour tous·tes	5
Pour une commune qui développe une approche de santé globale	6
Pour une commune qui agit en faveur du droit à l'emploi	7
Pour une commune qui encourage la participation et la citoyenneté	8
Pour une commune qui accompagne l'émancipation des jeunes	9
Pour une commune qui accompagne les personnes vieillissantes	10
Pour une commune qui développe l'accès à la culture, au sport et aux loisirs	11
Pour une commune qui promeut l'égalité femmes / hommes	12
Pour une commune engagée dans une transition écologique juste	13
Pour une commune qui développe des solutions de mobilité	14

Dans un contexte d'aggravation de la pauvreté et de la précarité sur tous nos territoires, la Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté (FAS BFC) et ses adhérents peuvent inspirer les futur·es élu·es et contribuer à renforcer l'action sociale des communes et des intercommunalités.

Voici une liste des nombreuses actions possibles de court ou moyen terme, à adapter aux besoins des personnes et aux réalités locales.

1 Pour une commune **QUI FAVORISE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX**

- Organiser chaque hiver **une nuit de la solidarité** (au niveau communal ou intercommunal) en mobilisant les associations et citoyens bénévoles pour recenser les personnes à la rue, connaître leur besoin et trouver des solutions.
- Renforcer les capacités de **domiciliation** de la commune (compétence obligatoire des CCAS) comme porte d'entrée de l'accès aux droits.
- Lancer des **campagnes de lutte contre le non-recours à l'aide sociale** (RSA, CSS, AME...) et aux aides du CCAS (information des publics vulnérables, simplification des démarches et des dossiers...). Pour mémoire, 30% des personnes n'ouvrent pas leur droit au RSA.
- Développer les **équipes mobiles juridiques** (notamment pour accompagner les personnes les plus précaires aux recours DALO-DAHO).
- Développer les **équipes mobiles France services** pour couvrir les "zones blanches".
- Proposer des **espaces numériques en libre service** avec des médiateur·ices informatiques.
- S'engager sur le **principe de non-discrimination** et s'opposer aux arrêtés « anti-mendicité » et au mobilier urbain « anti-SDF » au profit d'approches collaboratives intégrées et pérennes.

A Nevers, la FAS BFC a produit une note pour construire une réponse humaine et efficace à la précarité dans l'espace public. L'objectif, prévenir l'édiction de nouveaux arrêtés anti-mendicité : diagnostic, enjeux & propositions de politiques publiques alternatives.

2 ordinateurs situés à l'accueil du CCAS de Nevers sont mis à disposition du public tous les jours de la semaine, avec l'appui de 2 animateurs numériques en charge d'initier les personnes volontaires à diverses démarches administratives.

4ème édition (2025) de la Nuit de la Solidarité à Dijon où la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale, en soutien des associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des sans abri dont les adhérents de la FAS BFC sont mobilisés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion de tous les publics, pour que les situations de grande précarité soient bien identifiées, mieux comprises et que les sans abri ne soient pas laissés pour compte.

A Auxerre, un village d'accès aux droits et une maraude collective étaient organisés, mardi 18 mars 2025 au soir, pour la Nuit de la solidarité. Une première édition pour essayer de mieux connaître le public précaire auxerrois. La soirée était pilotée par la Ville et le Centre communal d'action sociale, adhérent de la FAS BFC, avec la participation de multiples organes locaux de solidarité

2

Pour une commune

QUI LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

- Garantir un **accueil inconditionnel** pour toutes personnes en situation de détresse.
- Participer à l'**amélioration des conditions d'accueil en centres d'hébergement** via par exemple la contribution (en investissement) à l'humanisation des centres d'hébergement, l'accueil des animaux dans les structures et s'assurer de l'accueil inconditionnel dans l'hébergement.
- Ouvrir des **centres d'hébergement temporaires** en mobilisant, y compris par la réquisition, des bâtiments vacants confiés en gestion aux associations et y mettre les moyens (personnel,...).
- Ouvrir des **accueils de jour** pour les personnes / familles sans abri.
- Développer une politique de **prévention des impayés** avec les bailleurs sociaux liés à la ville en impliquant la municipalité pour l'aide à l'apurement des dettes locatives.
- Mobiliser des **logements du parc** privé vacants en intermédiation locative, accompagner la recherche d'alternatives à l'hébergement hôtelier.
- Développer les **plateformes de mise en relation** entre particulier disposant de logement ou de chambre à louer et étudiant (chambre chez l'habitant).

Les travaux d'humanisation du CHRS Le PRADO porté par l'association Pagode ont été soutenus par la ville de Nevers qui a cédé pour 1€ symbolique une partie de foncier. L'objectif des travaux : avoir un outil rénové, humain, accessible pour que les gens soient accueillis dans les meilleures conditions.

Les travaux de réhabilitation de l'accueil de jour, Amédée-Charles Collot de la SDAT ont également bénéficié du soutien de la ville de Dijon. De même que les crédits d'humanisation du CHRS d'Auxerre porté par le CCAS qui ont permis la mutualisation de services support.

La réhabilitation du chenil pour les usager·ères de l'abri de nuit, de l'accueil de jour et du CHRS porté par le CCAS d'Auxerre a permis de garantir un accueil inconditionnel pour les personnes ayant un animal.

3

Pour une commune

QUI FACILITE LE LOGEMENT POUR TOUS·TES

- Programmer au moins **30% de Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)** sur les nouveaux programmes de logements.
- Veiller à la mise en œuvre sur son territoire des **obligations légales de la loi égalité et citoyenneté** : au moins 25% des relogements dans le parc social dédiés au public prioritaire.
- Garantir les **impayés de loyers** des personnes en difficulté auprès des propriétaires privés.
- Créer un **organisme foncier solidaire** issu de la loi ALUR (à l'échelle communale ou intercommunale) séparant la propriété des sols (publique) de la propriété des murs (privée), permettant de baisser de 30% à 50% le prix d'acquisition du logement.
- Prendre une mesure d'**encadrement des loyers** sur les territoires tendus en région. Par exemple à Dijon, Besançon et sur les communes de la bande frontalière suisse (lutte contre les loyers abusifs, en particulier ceux des petites surfaces).
- Développer l'application de la loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de **régulation des meublés de tourisme** à l'échelle locale en donnant aux maires des compétences élargies pour mieux réguler les locations touristiques.
- Développer le **permis de louer**, dispositif réglementaire obligeant les propriétaires bailleurs à obtenir une autorisation préalable avant de mettre un logement en location

L'Organisme de Foncier Solidaire du Grand Besançon a pour mission le développement d'une offre de logements en accession sociale à la propriété à travers le Bail Réel Solidaire. Cette mission s'inscrit pleinement dans la volonté partagée de la Ville de Besançon et du Grand Besançon de favoriser l'accession à la propriété pour le plus grand nombre, tout en pérennisant les aides publiques accordées par les deux collectivités en soutien au développement d'une offre de logements abordables.

Le dispositif « Loc'Avantage » permet à un propriétaire bailleur de proposer un loyer inférieur à celui du marché local à un locataire aux revenus modestes ou très modestes en bénéficiant d'une réduction d'impôt proportionnelle au rabais pratiqué. Il renforce et simplifie ainsi ce dispositif de réduction d'impôt dans la France entière et non plus seulement dans les zones définies en déficit de logement. Ce dispositif est notamment mis en place par Dijon métropole.

Le CCAS d'Auxerre par le biais de son service d'accompagnement et de réinsertion sociale (SARS) s'inscrit dans cette démarche en répondant à 2 objectifs: Éviter aux personnes une expulsion locative ou la perte de leur habitat avec une orientation automatique vers une place d'hébergement en privilégiant un travail dense autour d'un accompagnement global/ Orienter plus rapidement, en sortie d'hébergement, vers le logement de droit commun en continuant le travail dense d'accompagnement global pour des personnes ayant besoin de parfaire leurs compétences d'autonomie. Il porte également un dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) pour faciliter le passage des usagers de centres d'hébergement vers le logement autonome.

4

Pour une commune

QUI DÉVELOPPE UNE APPROCHE DE SANTÉ GLOBALE

- Soutenir les **actions de prévention et de dépistages** : encourager les démarches d'aller vers (équipes mobiles, campagnes mobiles de dépistages), en s'appuyant sur le secteur associatif social et médico-social pour aller à la rencontre de celles et ceux qui sont les plus éloigné.e.s du soin, particulièrement dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les territoires ruraux.
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et de qualité : soutien à l'exercice coordonné entre les acteurs.rices du territoire, à la création et au développement de centres de santé et de maisons de santé pluridisciplinaire ; renforcer la participation des mairies au sein des instances de coordination départementales (Communautés professionnelles territoriales de santé - CPTS, Dispositifs d'appui à la coordination - DAC, Projets territoriaux de santé mentale - PTSM).
- Déployer des Haltes soins addiction (HSA), ces dispositifs de santé publique qui ont prouvé leur efficacité (INSERM, IGAS et IGA, Hospices civils de Lyon), dans une perspective de sécurisation des usages de drogues, de réduction des risques et aussi d'amélioration de la tranquillité publique.
- Déployer des **centres de santé sexuelle** pour informer sur la vie affective, sexuelle et relationnelle, les violences, la contraception et la grossesse, les IST.
- Lancer un **grand plan de recrutement de professionnel·les de la santé mentale** (psychologues, infirmier·es en pratiques avancées en psychiatrie, psychiatres) au sein des établissements publics à la main des municipalités : crèches, écoles primaires, MJC, Maisons de quartier, foyers d'accueil, EPHAD, etc.
- Systématiser au sein des **Conseils locaux de santé mentale (CLSM)** une action en direction des personnes en situation de précarité.
- Conférer un rôle central à la santé dans toutes les politiques de la ville en renforçant notamment les missions de l'élue à la santé notamment par l'animation d'un **Contrat local de santé (CLS)**.
- Développer des **équipes mobiles santé offrant des téléconsultations** pour lutter contre les déserts médicaux.

Dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale qui ont eu lieu du 10 au 25 novembre 2025, la ville de Mâcon a co-construit avec les partenaires de la ville un programme afin de donner à chacun les clés pour comprendre, briser les tabous, renforcer la solidarité et promouvoir des solutions accessibles pour toutes et tous. Parce que prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi prendre soin de la société tout entière.

5

Pour une commune

QUI AGIT EN FAVEUR DU DROIT A EMPLOI

- Contribuer à l'effectivité du droit à l'emploi en menant des campagnes d'accès à l'information sur les dispositifs d'insertion professionnelle, et des actions de mise en relations avec les acteurs de l'emploi, en particulier les SIAE (forums, salons...).
- Systématiser les clauses d'insertion dans les marchés publics passés par la commune ou l'intercommunalité, avec un accompagnement des personnes par les SIAE du territoire.
- Soutenir les programmes d'accompagnement renforcé à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi (Premières heures, Convergence, TZCLD).
- Associer étroitement les structures de l'IAE aux politiques locales de développement économique, prenant en compte la diversité de leur impact sur les territoires.
- Faciliter la mise en relation entre le marché du travail et les personnes en recherche d'emploi.
- Contribuer à un objectif de transition écologique juste en intégrant les structures de l'IAE aux politiques locales, reconnaissant et valorisant leur rôle précurseur dans le développement des filières durables (circuits courts, recyclages...).
- S'appuyer sur les SIAE pour favoriser les recrutements inclusifs et garantir le maintien en emploi des salarié·es de la collectivité et des entreprises du territoire.
- Contribuer au sein du réseau pour l'emploi à prioriser l'échelle territoriale de proximité, nécessaire à la bonne articulation entre les acteur·ices de terrain et les personnes concernées.

L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » permet à des territoires volontaires de coordonner l'action des acteurs sociaux et économiques afin de proposer une réponse appropriée aux personnes durablement éloignées de l'emploi. Elle a été mise en place dans 5 intercommunalités de la Nièvre.

Par ailleurs, certaines communes prennent une place importantes au sein des comités locaux pour l'emploi aux côtés des associations. Ces comités réunissent l'ensemble des acteurs et actrices volontaires du territoire pour mettre en œuvre le droit à l'emploi.

Premières Heures en chantier propose une remise en activité très progressive pour les personnes en situation de grande exclusion, et un support d'accompagnement facilitant pour les professionnel·les de l'accompagnement. Dans Premières Heures, le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale. Le programme s'appuie sur une montée en charge très progressive (4h/semaine puis 8, puis 16 etc..), au sein d'un chantier d'insertion. Après une phase de remobilisation et de dynamisation pendant laquelle l'activité est un support d'accompagnement, les salariés peuvent poursuivre leur parcours au sein d'un chantier d'insertion et accéder à l'hébergement.

Ce programme a été mis en place dans plusieurs communes dont Mâcon en lien avec l'Association Le Pont.



Pour une commune

QUI ENCOURAGE LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ

- Promouvoir la citoyenneté, informer et communiquer sur les initiatives municipales et citoyennes pour favoriser l'association des personnes (ex : conseil de quartier, conseils citoyens dans les QPV), et en particulier les personnes en difficulté.
- Favoriser la **participation des personnes aux instances de démocratie locale** : participation aux décisions, projets et actions du CCAS/ CCIAS, notamment par la mise en place d'un « comité des usagers / personnes accompagnées ».
- Développer la participation des personnes à l'évaluation des politiques de lutte contre les exclusions au niveau local et à la production de l'Analyse des besoins sociaux (ABS : obligation des CCAS).
- Informer de l'existence et favoriser la connaissance du **conseil régional des personnes accueillies et accompagnées** sur le territoire.

Les conseils de quartier qui peuvent être créés dans les communes de 20 000 habitants et plus et sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants, ont un rôle d'avis et de proposition sur toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...).

Le conseil municipal peut aussi créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

De façon à associer les citoyens à la gestion des services publics locaux (eau potable, gestion des déchets, transports urbains...), pour les collectivités territoriales importantes dont les communes de plus de 10 000 habitants, elles doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics gérés par des prestataires extérieurs.

Les centres sociaux encouragent la participation et la citoyenneté via les espaces, les conseils consultatifs.

QUI ACCOMPAGNE L'ÉMANCIPATION DES JEUNES

- Pour les métropoles qui disposent de la compétence de la Protection de l'enfance, **assurer l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance jusqu'à 21 ans** minimum conformément à la loi Taquet.
- **Mettre en place et financer des dispositifs d'accueil de jour** pour que les jeunes les plus précaires aient accès à un lieu sécurisant où leur sont proposés un accompagnement social, une orientation vers les services de santé somatique et mentale, des dispositifs alimentaires et de première nécessité, hébergement/logement, emploi et formation. Ces lieux doivent également permettre de repérer et accompagner les jeunes à risque d'emprise, de traite et d'exploitation auxquelles ils sont particulièrement exposés.
- **Simplifier et alléger** les possibilités d'engagement des jeunes.
- Faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs en levant les freins aux contraintes **notamment administratives**
- Soutenir les acteurs de l'insertion des jeunes : missions locales, associations, **dispositifs de repérage et de remobilisation** (maraudes physiques en squats, bidonvilles et lieux d'errances de jeunes, maraudes virtuelles afin de repérer les jeunes en danger).
- Financer des **places dédiées pour les jeunes dans le parc d'hébergement d'urgence** afin de lutter contre le sans- abris des jeunes et mettre à l'abri les plus vulnérables.
- Soutenir les possibilités d'engagement des jeunes via des **services civiques** proposés sur la commune, des **conseils municipaux de jeunes** afin qu'ils puissent proposer des solutions sur les problèmes qui les concernent.
- Faciliter **l'accès à l'information jeunesse** sur sa ville, son territoire.

A Nevers, le CHRS Le Prado porté par l'association Pagode dispose de places dédiées aux jeunes. En Saône et Loire, l'association Le Pont porte un service qui accompagne de façon globale et individualisée des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle sur Chalon-sur-Saône – Louhans – Le Creusot – Mâcon – Paray-Le-Monial.

Plusieurs adhérents en lien avec les communes et les acteurs porte le projet Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux.

Le CHRS Herriot de l'ACODEGE basé à Dijon accueille des jeunes hommes et femmes en situation de grande précarité, âgés de 18 à 30 ans, sans enfant à charge.

QUI ACCOMPAGNE LES PERSONNES VIEILLISSANTES

- Adapter les **dispositifs** d'accueil et d'hébergement au vieillissement et à la perte d'autonomie des personnes.
- Améliorer le **repérage** des personnes vieillissantes en situation de précarité.
- Mettre en place et financer des **dispositifs d'accueil pour les personnes vieillissantes** dont les difficultés sont un frein à l'accueil en établissement d'hébergement classiques pour personnes âgées.
- Développer le **partenariat avec les acteurs de la gérontologie** (EHPAD, Maison des seniors) pour améliorer l'accompagnement somatique et psychologique des personnes.
- **Décloisonner et former les professionnel·les** aux questions de vieillissement.
- Prendre en compte le **vieillissement prématuré** des personnes en situation de précarité et **lever les critères d'âge** pour l'accès à certains services et dispositifs.
- Inscrire sa commune dans la démarche **Villes Amies des Aînés** afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans son territoire.

A Dijon, la SDAT porte une Maison d'accueil pour personnes âgées marginalisées (MAPAM) parmi les 5 existantes sur l'ensemble du territoire national. La MAPAM a pour mission d'accueillir des hommes et des femmes de plus de 60 ans, (sauf dérogation d'âge ne pouvant pas dépasser 10 % de ses capacités d'accueil), pouvant prétendre à l'aide sociale départementale, pas ou très peu dépendants (GIR 5 ET 6) dont les problématiques médico-sociales ou les troubles du comportement sont des freins à l'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées classiques.

A Saint Marcel, la Pension de famille portée par l'association Le Pont a engagé un travail de passerelle et de relai avec l'EPHAD de proximité.

Certaines communes proposent un service de proximité afin d'accompagner les personnes dans leur démarche liées à la retraite.



Pour une commune

QUI DÉVELOPPE L'ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS

- Favoriser l'accès aux prestations et aux équipements culturels par une **politique tarifaire accessible** aux personnes en précarité et en sollicitant l'accompagnement des associations.
- Installer des espaces permettant **l'accès et l'accompagnement aux outils numériques**.
- Développer avec les associations un **programme d'accès à la science, à la culture et aux loisirs** pour les enfants et familles (programme Respirations).
- Inscrire **l'accès aux pratiques culturelles et aux droits culturels** dans l'ensemble des textes de la politique de la ville.
- **Relayer les informations culturelles** de la commune aux structures qui accompagnent des personnes en situation de précarité.
- Adapter la communication en utilisant le Facile à lire et à comprendre (**FALC**).

A Nevers, La Maison, scène conventionnée art et territoire, propose une programmation culturelle avec des places à un tarif attractif de 2€ pour les publics accueillis par les associations de lutte contre la précarité et les exclusions.

De la même manière, la ville de Dijon propose des places gratuites pour l'accès au théâtre, à des concerts, à des événements sportifs à destination des personnes accueillies par les associations de la lutte contre les exclusions.

Depuis 2019, Rêver Tout Haut (71) mène des actions artistiques et crée des spectacles liés à des problématiques contemporaines, en y intégrant des personnes concernées. L'association propose ses spectacles en région et des séances scolaires, professionnel·les, tout public.

- Mettre en œuvre le « **Plan Angela** » pour permettre à toute personne se sentant en danger dans la rue ou les transports de trouver refuge dans un lieu sûr (commerce, espace de service public) identifié par un logo facilement reconnaissable.
- Soutenir les associations spécialisées sur l'**Éducation à la vie affective et relationnelle** (EVAR) pour assurer sa mise en œuvre au sein des écoles.
- Programmer des créations de **places d'accueil pour la petite enfance** et garantir la mixité sociale de ces établissements.
- Rénover le modèle de la **Prestation de service unique** (PSU) dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
- Améliorer les **conditions d'exercice des métiers** de la petite enfance (peu valorisés et très féminisés) : augmentation des salaires, formation continue.
- Promouvoir & favoriser l'**accès des femmes aux filières techniques**
- Favoriser un **travail partenarial** entre acteur·ices de l'accueil du jeune enfant, de de l'hébergement et de l'insertion par l'activité économique.
- Proposer un **point d'information anonyme** pour les femmes, les hommes victimes de violences.
- Soutenir la création d'**accueils de jour et de structures d'hébergement dédiés aux femmes**, avec ou sans enfants, afin de permettre un accompagnement adapté à leur vécu et situations spécifiques.
- Insérer une **charte pour l'urbanisme inclusif** au sein du Plan local d'urbanisme (PLU) afin qu'une attention aux enjeux d'égalité femmes- hommes soit systématiquement prise en compte dans l'aménagement des espaces publics de la commune (trottoirs assez larges pour les poussettes / fauteuils, éclairage homogène la nuit, rénovation des cours d'école pour favoriser l'occupation mixte de l'espace, création d'espaces de loisirs conçus pour toutes et tous).

Le Maia pour "multi-accueil inclusif et apprenant" porté par l'association Coop'agir à Dole vise à répondre à des besoins que les structures traditionnelles ont bien du mal à couvrir. Concrètement, la crèche a les mêmes horaires qu'une crèche classique mais elle accueille les enfants uniquement quand il y aura un besoin. Pas besoin de prendre un abonnement à l'année, l'enfant sera accueilli lorsque nécessaire.

Bâtie autour de la santé et du bien-être, la Maison des femmes de Tournus accueille des femmes vulnérables et victimes de violences mais pas seulement.

ENGAGÉE DANS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

- Porter des **fiches actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** qui est un outil d'animation du territoire définissant les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie
- Produire et diffuser **une carte de l'ensemble des acteur·ices et lieux ressources** du territoire en matière de transition écologique.
- Privilégier dans la restauration scolaire **les établissements accueillant des personnes en situation d'exclusion** (CHRS, CADA, Accueil de jour,...) et les établissements de la petite enfance les produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.
- Soutenir ou mettre en place des dispositifs de **lutte contre la précarité énergétique**.
- Porter des **fiches actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT)** afin de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture sur le territoire et à conforter la qualité de l'alimentation.
- Appliquer la **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)** qui propose de nombreuses mesures pour engager la transition vers une économie circulaire dans le quotidien des français, des entreprises, des restaurateurs, des administrations publiques et de tous les acteurs du secteur des déchets.
- Associer les habitant·e·s à l'élaboration des politiques d'adaptation et de résilience territoriale, afin que **l'aménagement de l'espace se fasse en lien avec les modes d'habiter des personnes** (jardins partagés, espaces collectifs...) et réponde à leurs besoins (lieux refuges, îlots de fraîcheur, signalétique adaptée aux personnes les plus fragiles en cas de fortes chaleurs).
- Mieux valoriser, soutenir et développer tout le travail de lien social à l'échelle de son territoire (mené par les associations, collectifs d'habitant·es, etc., en particulier avec les populations les plus vulnérables), en tant que facteur clé de la résilience du territoire et levier déterminant dans sa capacité à affronter des risques et catastrophes climatiques, sanitaires ou environnementales.

Eco'Cook, SIAE portée par l'association Le Pont à Mâcon est une cuisine professionnelle qui lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant une activité innovante dans un secteur porteur, par la transformation en plats cuisinés, sous forme de bouchées fraîches et appertisées, des surplus alimentaires collectés auprès des différents acteurs locaux, notamment des Grandes et Moyennes Surfaces. Elle restaure l'accueil de jour et le CHRS.

Au CHRS Thomas Ancel porté par le CCAS d'Auxerre, les résidents ont créé et entretiennent un potager partagé.

L'ensemble des activités portées par les SIAE adhérentes s'inscrivent dans ce cadre (réemploi, circuit-court, ressourcerie...). En BFC, elles sont répertoriées dans [Catalogue d'idées pour vos achats responsables](#) !

QUI DÉVELOPPE DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

- Soutenir le développement de **dispositifs de mobilité co- construits** avec les personnes, incluant en particulier les besoins des personnes en situation de « précarité mobilité ».
- Proposer une offre de transport à la demande type **taxis solidaires** afin de répondre aux besoins des personnes (rendez-vous médicaux, administratifs,...)
- Mettre à disposition des **moyens de locomotion à moindre coût**.
- Soutenir les **solutions de mobilité** adaptés aux besoins des salariés (vélo , voiture sans permis électrique).
- Accompagner le financement des aides à la mobilité.

La ville de Dijon porte une Plateforme Mobilité depuis 2015. Elle propose une offre de services facilitant la mobilité en s'appuyant sur les acteurs locaux. Le but est d'accompagner les personnes vers une mobilité durable et autonome afin de faciliter et accélérer leur insertion socio-professionnelle. L'offre repose sur de nombreuses actions allant de l'aide à la location d'un vélo ou d'un scooter au financement du permis de conduire.

Le dispositif Auto-École Acodège (Dijon) est dédié à des adolescents et jeunes adultes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle pour lesquels le parcours de formation en auto-école classique n'apparaît pas adapté ou difficilement accessible. Ce dispositif s'inscrit dans la plateforme Remobilisation Formation Insertion Emploi (RFIE) de l'Acodège.

Le réseau Mob'In fédère les acteurs de la mobilité inclusive sous la forme d'organisations régionales et a pour objet l'accompagnement des personnes en situation de fragilité vers une mobilité autonome et durable

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire. En Bourgogne-Franche-Comté, elle fédère plus de 50 organismes.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.